

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal										23/2016			
Total memb	23	Exercice	23	Convoc	07/04	Prés.	17	Abs	6	Proc.	4	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du sept avril deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le douze avril deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention pour les travaux de strict entretien et de dévégétalisation de l'ancienne cathédrale Saint Maurice

Madame le Maire explique au Conseil que, chaque année, des travaux d'entretien (dévégétalisation et nettoyage, système anti-pigeons) sont nécessaires pour préserver l'édifice de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice.

Elle propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'État (DRAC) et présente le plan de financement ci-après :

	HT €	TTC €
MONTANT DES TRAVAUX 2 passages annuels	10 036,00	12 043,20
DRAC 40 %	4 014,40	
Conseil départemental 20 %	2 007,20	
Conseil régional 20 %	2 007,20	
Total subventions sollicitées	8 028,80	- 8 028,80
Solde à la charge de la commune		4 014,40

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement tel que présenté par Madame le Maire,
- **Décide** de solliciter l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'État (DRAC) conformément au plan de financement ci-dessus,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Pierre GARCIA

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160412-2302016-DE